

NOUS CONTACTER

CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saysset

34078 Montpellier

04 67 50 46 00

bafa@cemea-occitanie.org

Renseignements également auprès de nos antennes :
Béziers, Perpignan, Toulouse



CEMEA OCCITANIE



CEMEA_OCCITANIE



CEMEA OCCITANIE



www.cemea-occitanie.org

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez notre site internet, ou contactez-nous.

BAFD

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR



Photo de Zany Jadraque - Unsplash

Cemea FORMATION



CEMÉA
OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
L'ÉLAN FORMATION

LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

La formation au BAFD a pour objectif de préparer à exercer les fonctions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

Et de développer des aptitudes permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

L'ACCÈS À LA FORMATION

Cette formation s'adresse aux personnes majeures, possédant un BAFA, diplôme équivalent ou 28 jours d'expérience dans l'animation.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formation qualifiée, un référent handicap au sein du Centre de Formation.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation BAFD est construite autour de cinq étapes : la formation générale, le stage pratique, le perfectionnement, le second stage pratique et un bilan de formation qui doivent être suivis dans une période de 4 ans maximum.

Elle comprend des apports théoriques et pratiques liés à la direction d'un ACM.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de chaque étape de la formation une appréciation est portée, par le directeur de la session ou l'organisateur de l'accueil, sur votre aptitude à diriger un accueil collectif de mineurs.

LA REDACTION DU BILAN DE FORMATION

Après chaque étape de votre formation, vous devez procéder par écrit à une évaluation personnelle de vos acquis, sur la base des cinq fonctions définies à l'article 25 de l'arrêté du 15 juillet 2015 et des documents pédagogiques auxquels vous avez contribué. À la fin de la formation et à partir de ces documents, vous devez rédiger votre bilan de formation. Il est l'aboutissement de cette démarche d'auto-évaluation. Il consistera en une analyse synthétique et objective, basée sur les évaluations intermédiaires, des compétences acquises, à acquérir ou en cours d'acquisition, au regard des fonctions attendues.



À l'issue de votre formation, vous devez adresser dans un délai maximum d'un an à compter de la fin de votre deuxième stage pratique (ce délai s'impose uniquement aux candidats ayant débuté leur formation à compter du 1er octobre 2015) par courrier le bilan à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de votre lieu de résidence pour qu'il soit étudié par le jury.

COMMENT OBTENIR VOTRE BAFD ?

Si toutes les étapes de votre formation valides et recevables sont favorables, votre dossier est transmis automatiquement au jury.

Si une étape valide ou recevable n'est pas « favorable » vous pouvez la refaire. À l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Si au moins une des étapes valide(s) ou recevable(s) n'est pas « favorable » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire(s), pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Le jury peut, s'il le considère nécessaire, vous convoquer en vue d'un entretien.

Au vu de la proposition du jury, le directeur régional vous déclare reçu, ajourné ou refusé.

Si vous êtes déclaré reçu, le directeur régional vous délivrera le BAFD.

En cas d'ajournement vous pouvez recommencer les sessions de formation ou le(s) stage(s) pratique(s) / le bilan jugés insuffisants dans le délai de 12 mois par le directeur régional.

LES DÉBOUCHÉS

Le BAFD est une formation qui permet de prendre en charge un centre de loisirs ou une colonie de vacances et de coordonner une équipe d'animation pendant les temps de vacances et de loisirs d'enfants et de jeunes. C'est un brevet reconnu et délivré par l'État et une expérience collective pour être directeur.trice.

<https://www.intercariforef.org/formations/certification-49616.html>

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

